

Fiche 3 - Tarifs d'adhésion 2015 – 2016

Adhésion structure

Population	Tarifs
↓ 500 habitants et/ou - de 50 adhérents	170 €
De 500 à 1 000 habitants	185 €
De 1 000 à 2 000 habitants	226 €
↑ 2 000 habitants	278 €

- Adhésion nouvelle structure : 100 € (quelque soit la taille de la commune)
- Adhésion structure à la FSGT dans le cadre de la convention passée avec la FDFR 77 (elle comprend le coût de trois licences sportives, obligatoires pour les dirigeants) : 244.40 €

Adhésions individuelles

- Carte « Foyers Ruraux 77 » : 7.93 €
- Responsabilités civiles individuelles : 0.40 €
- Assurances Individuelles Accident (obligatoire pour les activités sportives) : 0.45 €
- Cartes temporaires (cartes valables pour 48 heures) : 3 €

A rajouter pour les adhérents des Foyers Ruraux des sections pour lesquelles vous déposez des demandes de subvention, conformément à la convention passée avec la FSGT : 2,60 €

Carte famille 1^{ère} adhésion

La FDFR 77 vous propose une nouvelle formule d'adhésion pour les familles. **Elle concerne essentiellement des personnes d'une même famille n'ayant jamais pris de cartes Foyers Ruraux.** Elle est valable à partir de 2 membres d'une même famille adhérente au Foyer Rural.

Familles	Tarif normal	Tarif réduit	Économie réalisée
2 membres	15,66	12,76	2,90
3 membres	23,79	18,69	5,10
4 membres	31,72	23,92	7,80
5 membres	39,65	28,65	11,00
6 membres	47,58	33,84	13,74

ATTENTION : à ces tarifs il faut ajouter le prix des assurances individuelles et des licences sportives FSGT si besoin.

Adhésion familles : comment faire ?

- Vous achetez vos droits d'adhésion au tarif normal, comme les autres saisons
- Vous tenez à jour la fiche jointe en indiquant que vous nous renvoyez **au plus tard le 15 décembre 2014**
- La FDFR 77 vous reverse le montant correspondant à l'ensemble de vos adhésions